Note 23v Un signe particulièrement frappant de cette différence s'est manifesté à l'occasion de "l'épisode des étrangers", dont j'ai eu occasion de parler (section 24). Alors que j'ai recu alors des témoignages de sympathie de la part de bien des personnes qui m'étaient entièrement étrangères, je ne me souviens pas qu'aucun de mes élèves d'avant 1970 ait songé à se manifester dans ce sens, et encore moins à me proposer une aide quelconque dans l'action dans laquelle je m'étais engagé. Par contre, il me semble qu'il n'y a aucun de mes élèves ou ex-élèves de la seconde période qui ne m'ait exprimé sa sympathie et sa solidarité, et plusieurs se sont associés activement à la campagne que je menais au niveau local. Au-delà de ce cercle restreint, l'affaire de l'ordonnance de 1945 a créé également une certaine émotion parmi de nombreux étudiants de la Faculté qui me connaissaient tout au plus de nom, et il en est venu un bon nombre au Palais de Justice le jour de ma citation, pour manifester leur solidarité. Cette dernière circonstance suggère d'ailleurs que la différence que j'ai constatée entre les attitudes de mes élèves "d'avant" et "d'après" 1970 exprime peut-être moins la différence des relations entre eux et moi, qu'une différence de mentalités. Visiblement, mes élèves "d'avant" étaient devenus des personnages importants, et il en faut beaucoup pour que les gens importants consentent à s'émouvoir... Mais l'épisode de mon départ de l' IHES en 1970 et de mon engagement dans une action militante semble montrer qu'il n'y a pas que cela. C'était là un moment où aucun d'eux ne faisait encore tellement figure de personnage important, et pourtant je ne me rappelle pas qu'aucun d'eux ait manifesté le moindre intérêt pour l'activité dans laquelle je m'engageais. Je pense plutôt que celle-ci a dû les mettre mal à l'aise, tous sans exception. Cela va bien encore dans le sens d'une différence de mentalité, mais qui ne peut être mise sur le compte de la seule différence de statut social.

12.30. Ø

Note 24 L'éthique dont je veux parler s'applique tout autant à tout autre milieu formé autour d'une activité de recherche, et où donc la possibilité de faire connaître ses résultats, et d'en recueillir le crédit; est une question "de vie ou de mort" pour le statut social de tout membre, voire même de "survie" en tant que membre de ce milieu, avec toutes les conséquences que cela implique pour lui et sa famille.

12.31. Consensus déontologique - et contrôle de l'information

Note 25 En dehors de la conversation avec Dieudonné, je ne me rappelle pas d'une conversation dont j'aie été participant ou témoin, au cours de ma vie de mathématicien, où il ait été question de l'éthique du métier, des "règles du jeu" dans les relations entre membres de la profession. (J'excepte ici les discussions au sujet de la collaboration de scientifiques avec les appareils militaires, qui ont eu lieu aux débuts des années 70 autour du mouvement "Survivre et Vivre". Elles ne concernaient pas vraiment les relations des mathématiciens entre eux. Beaucoup de mes amis dans Survivre et Vivre, y compris Chevalley et Guedj, sentaient d'ailleurs que l'accent que je mettais à cette époque, surtout aux débuts, sur cette question à laquelle j'étais particulièrement sensibilisé, m 'éloignait de réalités quotidiennes plus essentielles, du type justement de celles que j'examine dans la présente réflexion.) Il n'a jamais été question de ces choses entre un élève et moi. Le consensus tacite se bornait je crois à cette seule règle, de ne pas présenter comme siennes des idées d'autrui dont en a pu avoir connaissance. C'est là un consensus, me semble-t-il, qui a existe depuis l'antiquité et n'a été contesté dans aucun milieu scientifique jusqu'à aujourd'hui. Mais en l'absence de cette autre règle complémentaire, qui garantit à tout chercheur la possibilité de faire connaître ses idées et ses résultats, la première règle reste lettre morte. Dans le monde scientifique aujourd'hui, les hommes en position de prestige et de pouvoir détiennent